

1. APPROBATION RÉFÉRENDATAIRE RELATIVE À LA REQUÊTE D'AGRANDISSEMENT DU DISTRICT DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL DU VILLAGE

Les contribuables qui tiennent un établissement sur le territoire dont l'ajout est proposé peuvent demander que la requête fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité, et en apposant leur signature dans un registre; ils devront alors faire la preuve de leur identité en présentant leur carte d'assurance-maladie, leur permis de conduire ou leur passeport canadien.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé sur place à la fin de celle-ci.

- au nord du district actuel :
jusqu'à la rue Ontario, trottoir nord.
- au sud du district actuel :
jusqu'au boulevard René-Lévesque Est, trottoir sud.
- à l'est du district actuel :
jusqu'à la rue De Lorimier, trottoir est.
- à l'ouest du district actuel :
jusqu'à la rue Berri, trottoir est.

[illegible]

- carte d'assurance-maladie délivrée par la Régie de l'assurance-maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivrés sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passeport canadien.

La Secrétaire d'arrondissement,
Katerine Rowan, avocate